

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00001

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 7 mars 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une distance de 1,84 mètres entre deux bâtiments détachés.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.4, stipule « qu'un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal doit être distant d'au moins 3 m de tout autre bâtiment. »

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 059 du cadastre du Québec, sis au 43 rue Sylvie, dans la zone R-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 mars 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault